

**HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT**  
**ASSEMBLEE GENERALE**

**Extrait du procès-verbal de la séance du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021**

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2022**

**L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> décembre à 10h30,**

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'auditorium de la mairie de Blagnac sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

**Date de la convocation :** le 6 novembre 2021

**Nombre de membres :** en exercice : 304, présents : 35

Présents : Abadie Jocelyne, Andouard Raymond, Artigue Pierre, Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Boureau Pascal, Boudibi Sophie, Bruston Joël, Douarche Joëlle, Emery Françoise, Fabre Jean-Luc, Fabre Jean-Michel, Fernandez Marc, Hayet Marion, Ho Bastien, Lacombe Bernard, Larrieu Guy, Lauque Régine, Leyreloup Marie, Louis-Lhoste Marilyne, Mayzoue Camille, Morice Michel, Nadaud Bassuel Laure, Péliissier Philippe, Peyre Claudine, Pfüger Nicole, Rodsphon Thomas, Roques Geneviève, Rostaing Nicolas, Saint-Aubain Anaïs, Sarralie Claude, Terki Zaïna, Tudela François, Vergne Nathalie.

Représentés : Croquette Martine (procuration Saint-Aubain Anaïs), Rumeau Nathalie (procuration Boureau Pascal), Soucasse-Piquemal Elaine (procuration Douarche Joëlle).

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT relative au débat d'orientation budgétaire ;

**Vu** le rapport de M. le Président de Haute-Garonne Environnement ;

Il est proposé de reconduire le montant affecté aux dépenses et aux recettes de 2021.

En matière de fonctionnement :

1/ Concernant les recettes estimées à 86 000 €:

- La participation du Conseil départemental pour un montant de 20 000 €,
- La participation des communes adhérentes estimée à 35 000 € :
  - population municipale inférieure ou égale à 200 habitants : exonérées de participation financière,
  - population municipale comprise entre 200 et 500 habitants : 10 € par an,
  - population municipale supérieure à 500 habitants : 0,05 € par an et par habitants.

L'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2021 est estimé à 30 000 euros.

2/ Concernant les dépenses estimées à 86 000 €, elles seront réparties de la manière suivante :

- le financement des rencontres-débats et visites estimé à 14 000 € ;
- les frais divers (assurance, maintenance matériel, etc.) estimés à 16 000 € ;
- les d'annonces officielles et publicité estimés à 5 000 € ;
- les dotations aux amortissements estimées à 36 000 € ;
- un appel à projet pour la réalisation d'animations par des associations estimé à 15 000 €.

En matière d'investissement :

Les recettes estimées à 404 000 € seront issues de l'excédent d'investissement reporté (365 000 €), le Fonds de compensation de la TVA estimé à 3 000 €, la dotation aux amortissements d'un montant estimée à 36 000 €.

Les dépenses d'investissement prévues sont notamment :

- la réalisation de quatre panneaux pédagogique Garonne estimé à 18 000 €
- la finalisation de l'outil pédagogique « Energies » estimé à 25 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur l'arbre estimé à 50 000 € ;
- la réalisation d'un outil pédagogique sur les mobilités actives à 50 000 €.

**L'assemblée générale du Syndicat mixte Haute-Garonne Environnement :**

- prend acte du débat d'orientation budgétaire 2022.



Pour extrait conforme

**Pascal BOUREAU**

Président

Haute-Garonne Environnement